ASSOCIATION AGREE DE PECHE DE WAIL

REGLEMENT 2024

DATES

- Ouverture le 8 mars 2025 à 9h00
- Fermeture le 14 septembre 2025

PARCOURS ET HORAIRES

JOURS DE REMPOISSONNEMENTS: 9h00

En aval (de la fosse)

ZONE VERTE pêche autorisée tous les jours à l'heure légale.

En amont (de la fosse)

- ZONE BLEUE pêche autorisée les samedis, dimanches, lundis et jours fériés à 7h00 (pâtures Pré Victor ; Prouvost ; terrain de football ; marais de Wail)
- **ZONE VERTE** pêche autorisée tous les jours à l'heure légale. (Du tourniquet du haut à la limite de Galametz).
- **ZONE ROUGE** pêche interdite (La fosse du moulin ; centre du village ; les riviérettes le Valentin et la Wawette) :Le paradis »passe a poissons en attente de la FD »

PERMIS: PHOTO OBLIGATOIRE

- L'inscription du permis annuel se fera désormais par internet.

TARIFS

- **150** € pour le permis annuel adulte homme
- **50 €** pour le permis annuel adulte femme
- 45 € pour les jeunes de 12 à 18 ans
- 7 € pour les jeunes de moins de 12 ans (permis découverte)
- 20 € pour les cartes journalières
- 35 € pour les cartes hebdomadaires

RAPPEL

- Le nombre de prises est limité à 6
- Lunettes « spéciales pêche » interdites
- Rapala interdit sur tout le parcours
- Amorçage aux granulés interdits
- Cuillères, palettes, leurres artificiels interdits en amont
- Cuillères, palettes, leurres artificiels autorisés en aval à partir du 1er mai 2024
- Port de la gaffe désormais interdit
- Pêche à la mouche à partir du 1er mai 2024
- Fario prise limitée à 2
- Tailles 25 cm pour arc-en-ciel et 32 cm pour fario
- Pas de divagation de chien ; respecter les clôtures et plantations
- Environnement propre après la pèche « papiers hameçon etc.

REMPOISSONNEMENTS

29 mars	11 avril	25 avril	08 mai	22 mai	13 juin	27 juin
---------	----------	----------	--------	--------	---------	---------

6 juillet 20 juillet 10 août 24 août.

Journée fête de Roland le 07 septembre 2025 sur les rives autorisées

Pêche à l'anguille autorisée du 9 mars au 15 juillet 2025.

Personnes à contacter :

- Président : Mr CENDRE Gilles Tél : 06.75.68.99.23 Mail : gillou.cendre@gmail.com
- Vice-président : Mr FRUCHART Jean Claude Tél : 03.21.52.76.29
- Trésorier : Mr PETITBOIS Bernard Tél : 07.82.27.05.76 Mail : bernard.petitbois@orange.fr
- Secretaire: Mr BAUDELLE Olivier Tél: 0604425477 Mail: obaudelle@gmail.com

ADMINISTRATEURS:

- Membre : Mr BOTTE Samuel Tél : 06.71.85.42.43
 Membre : Mr GEST Patrick Tél : 06.33.04.90.18
- Membre : MEUROT Michael Tél : 03.21.04.92.16 Mail : michael.meurot450@orange.fr

Président d'honneur : Comtesse De VIGNERAL Sabine Tél : 06.63.73.58.63 Mail : cdevigneral@yahoo.fr

La surveillance du territoire et la verbalisation seront réalisées désormais par un Garde de Pêche particulier assermenté par la Fédération : Maxime MEUROT 06.38.23.00.90

Si le règlement intérieur de notre Société n'est pas respecté la sanction prévue peut être l'exclusion immédiate sur décision du Conseil d'administration.

Utiliser tables, poubelles et passages mis à disposition ainsi que parking de parcours de pêche côté pisciculture. Laisser propre les rives de la rivière

BONNE PECHE A TOUS

Le Bureau.